



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1), le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice 2025 a été déposé au bureau municipal.

Il peut être consulté au 270, Route 125, aux heures d'ouverture (mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 23 janvier 2025.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière